



Formule de publication

(pour l'établissement d'expéditions, copies, extraits d'actes ou décisions judiciaires à publier)

BUREAU
DES
HYPOTHÈQUES

2002 D N° 5007

Volume : 2002 P N° 3450

Publié et enregistré le 28/06/2002 à la conservation des hypothèques de
SAINT-OMER

Droits : Ncânt

Salaires : 15,00 EUR

Différé

TOTAL : 15,00 EUR

Dû : Quinze Euros

Le conservateur,

B. STERIN

TOTAL

PREFECTURE DE LA REGION
NORD - PAS-DE-CALAIS

REPUBLIQUE FRANCAISE

Secrétariat général
pour les Affaires Régionales

LE PREFET,
DE LA REGION NORD / PAS-DE-CALAIS

2, rue Jacquemars Gielée
59039 LILLE CEDEX

COMMANDEUR DE LA LEGION D'HONNEUR

ARRETE portant inscription sur
l'inventaire supplémentaire des
Monuments Historiques des
CASERNES TAIX et LISTENOIS à
AIRE-SUR-LA-LYS(Pas-de-Calais)

Vu la loi du 31 décembre 1913 sur les Monuments Historiques modifiée et complétée
par les lois des 23 juillet 1927, 27 août 1941, 25 février 1943, 24 mai 1951, 30 décembre 1966 et le décret du
18 mars 1924 modifié par le décret n° 61-428 du 18 avril 1961 ;

Vu le décret n°82-390 du 10 mai 1982 relatif aux pouvoirs des Préfets, Commissaires
de la République de région ;

Vu le décret n°84-1006 du 15 novembre 1984 relatif au classement parmi les
monuments historiques et à l'inscription sur l'inventaire supplémentaire des monuments historiques ;

Vu le décret n° 99-78 du 5 février 1999 relatif à la Commission Régionale du
Patrimoine et des Sites ;

Vu l'arrêté préfectoral du 4 juin 1999 portant formation de la Commission Régionale
du Patrimoine et des Sites ;

Vu la commission régionale du patrimoine et des sites entendue en sa séance du
21 janvier 2002 ;

Vu les autres pièces produites et jointes au dossier ;

Considérant que les casernes Taix et Listenois situées rue des Alliés et rue des
Tanneurs à Aire-sur-la-Lys (Pas-de-Calais) présentent un intérêt suffisant du point de vue de l'histoire et de
l'histoire de l'art, pour en rendre désirable la préservation, en raison du caractère exemplaire d'un casernement "à
la Vauban" s'intégrant dans le plan d'urbanisme de la ville au début du XVIIIème siècle ;

Sur proposition de Monsieur le secrétaire général pour les affaires régionales ;

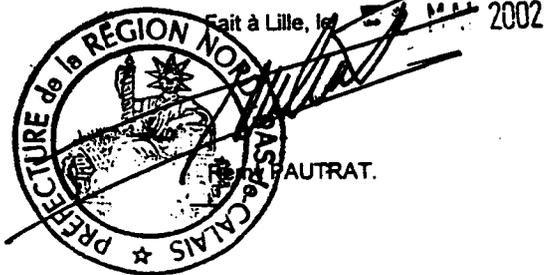
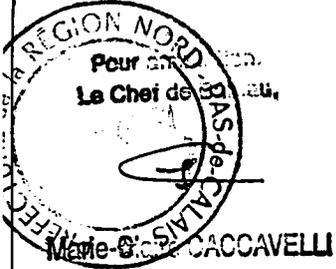
ARRETE

Article 1er - Sont inscrits à l'inventaire supplémentaire des monuments historiques :

- la caserne Taix(ancienne caserne de cavalerie), en totalité
 - la caserne Listenois(ancienne caserne d'infanterie) pour les façades et toitures
 - les pavillons des officiers des deux casernes pour leurs façades et toitures dont celles sur la rue des Tanneurs.
- Cet ensemble est situé 1 rue des Alliés et rue des Tanneurs à Aire-sur-la-Lys(Pas-de-Calais), figure au cadastre
section AD parcelle 706, pour une contenance de 97 ares et 11 centiares et appartient à la commune d'Aire-sur-
la-Lys (numéro de SIREN : 216 200 147) propriétaire depuis une date antérieure à 1956.

Article 2 - Le présent arrêté, dont une ampliation sera adressée sans délai au Ministre de la Culture, sera publié au bureau des hypothèques de la situation de l'immeuble inscrit et au recueil des actes administratifs de la Préfecture de Région.

Article 3 - Il sera notifié au préfet du département, au maire de la commune et aux propriétaires, intéressés, qui seront responsables, chacun en ce qui le concerne, de son exécution.



Je soussigné, Richard Martineau, directeur régional des affaires culturelles, certifie la présente copie exactement collationnée et conforme à la minute et à l'expédition destinée à recevoir la mention de transcription.

Fait à Lille le, 29 Mai 2002

Richard Martineau.